

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Alimentation en eau potable
Création d'un forage de secours au cénonanien F3
Commune de Morée

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17. Dispositifs de captage	Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m ³ /heure.
27. Forages en profondeur	d) Autres forages en profondeur de plus de 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau de MOREE – SAINT JEAN FROIDMENTEL envisage la réalisation d'un nouveau forage de prélèvement d'eau souterraine de secours F3, dans la nappe du cénonanien sur le site du forage existant F2. Cet ouvrage sera profond de 190 mètres au maximum. Des prélèvements temporaires seront effectués durant les travaux sur la nappe du cénonanien afin de définir les potentialités qualitative et quantitative.

La nappe du cénonanien sera maintenue isolée des nappes aquifères sus-jacentes, il n'est en effet pas autorisé de mettre en communication deux niveaux différents dans un même ouvrage.

Ainsi le forage F1 sera rebouché après mise en service du nouveau forage de secours de manière à supprimer la communication entre les nappes du turonien et du cénonanien

L'exploitation globale des forages F2 et F3 sera maintenue identique au prélèvement actuel opéré par F2. Le nouveau forage sera ainsi exploité en alternance avec le forage F2 de manière à maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des équipements de pompage.

4.2 Objectifs du projet

Un diagnostic du forage F1 a été réalisé en mars 2016 confirmant la mise en communication de la nappe du turonien et celle du cénomaniens via une perforation du tube plein d'avant-puits entre 74 et 76 mètres de profondeur.

Le forage F1 était utilisé en secours : l'hydrogéologue agréé en charge du dossier a donné un avis défavorable aux travaux de réhabilitation, l'ouvrage étant trop vétuste .

Suite à ce diagnostic, la collectivité a étudié les différentes solutions pouvant maintenir une sécurisation de son alimentation en eau potable :

- Solution visant à mettre en œuvre une nouvelle interconnexion : une étude de faisabilité a été sollicitée par la collectivité. Cette solution ne s'avère techniquement et économiquement non intéressante.
- Solution visant à réaliser un nouvel ouvrage, à proximité du forage F2 de manière à le secourir en cas de défection, cet ouvrage ne disposant par ailleurs que d'une seule pompe : l'hydrogéologue agréé a donné un avis favorable à la création d'un nouvel ouvrage du moment que l'exploitation globale des forages F1 et F2 soit maintenue identique au prélèvement actuel opéré par F2. Le nouveau forage serait ainsi exploité en alternance avec le forage F2 de manière à maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des équipements de pompage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération projetée consistera en :

- La réalisation d'un forage au cénomaniens de 190 m de profondeur : foration au rotary à la boue
 - o Foration de 0 à 120/130 m environ – mise en place d'un tube de soutènement et cimentation entre le tube et le terrain naturel ;
 - o Foration de 120/130 à 190 m environ – mise en place de la colonne de captage et gravillonnage ;
 - o Développement du forage
 - o Essais de pompage et prélèvement pour analyse complète des eaux brutes
 - o Contrôles préalables à la réception (inspection télévisée, cimentation, verticalité,...)
- L'aménagement d'une tête de puits
- L'équipement hydraulique et électrique du forage
- Le raccordement aux infrastructures existantes

Le forage F2 sera mis à l'arrêt durant les travaux de foration. La production en eau du syndicat sera assurée par le forage de secours actuel, c'est-à-dire le forage F1.

Les niveaux des forages F1, F2 et d'un éventuel autre forage au cénomaniens seront suivis durant les essais de pompage sur le nouveau forage afin de définir l'incidence du forage sur la nappe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- exploitation en alternance avec le forage F2
 - o prélèvement annuel moyen 2012/2016 par le forage F2 : 149 355 m³/an
 - o prélèvement annuel moyen du forage F2 après mise en service du forage F3 : 74 677 m³ /an
 - o prélèvement annuel moyen du forage F3 projeté après mise en service : 74 677 m³ /an

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1.1.1.0. : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire dans les eaux souterraines

=> Déclaration

=> l'opération projetée nécessite une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'environnement.

=> la distribution de l'eau aux abonnés à des fins de consommation humaine du forage de secours F3 fera l'objet d'une procédure d'autorisation au titre du code de l'environnement et au titre du code de la santé publique. Cette procédure sera effectuée dans le cadre de la procédure « périmètres de protection ».

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur	190 m
tests débits	20 à 100 m ³ /h
volume total prélevé (phase travaux)	9 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

« La Croix Guizon »
Commune de MOREE
parcelle ZR 89 - 1946 m²

Coordonnées Lambert 93
X = 569 340 m (projeté)
Y = 6 758 050 m (projeté)
Z = 143 m (EPD)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Forage existant : Forage F2 - « La Croix Guizon » - MOREE

le forage F2 dispose d'un arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection en date du 9 juin 2006

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est identifié aucune ZNIEFF sur le territoire de Morée
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du secteur d'étude, il n'est identifié aucun arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du secteur d'étude, il n'est identifié aucun arrêté de conservation, aucune zone humide, aucune réserve volontaire, ni aucun conservatoire de sites, aucun parc régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du territoire de Morée, il n'est recensé aucun site classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du secteur d'étude, il n'est identifié aucune zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morée est située en Z.R.E. - nappe du Cénomaniens La profondeur du forage projeté atteindra la profondeur fixée par l'arrêté (à partir du sol). Une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sera effectuée par la collectivité dans le cadre des procédures de demande de prélèvement et de périmètres de protection du forage avant sa mise en service. Le forage se situe en « Zone 9 : zone à faible pression de prélèvements en Zone de Répartition des eaux » définie par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le forage F3 se trouvera dans le périmètre de protection immédiate du forage F2 qui dispose d'un arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection en date du 9 juin 2006
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du territoire de Morée, il n'est recensé aucun site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est identifié aucun ZSC ni ZPS sur le territoire de Morée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'ensemble du territoire de Morée, il n'est recensé aucun site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe du cénomaniens
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	exploitation en alternance avec le forage F2 existant : => usage de secours => diminution du prélèvement sur F2 de moitié compensée par le prélèvement projeté sur F3
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT : travaux dans l'emprise du périmètres de protection immédiate de F2 - existant - réutilisation des emprises et infrastructures existantes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	OUI : Prélèvements projetés à destination de la consommation humaine : autorisation au titre du code de la santé publique sera menée avant mise en service dans le cadre de l'instruction des périmètres de protection du nouveau forage F3
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT : pompe immergée
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NEANT rejet temporaire des eaux des essais de pompage : 9000 m3 dans un fossé en aval à 400 m du forage : cf dossier de déclaration
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf ci-dessus
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NEANT

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

NEANT

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

NEANT

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

• Au cours de travaux

Les stockages seront réalisés de manière à ne pas perturber la circulation. Les entrées de champs et de propriétés seront laissées libres de tous stockages

Les entrepreneurs et installateurs procéderont à la protection et au nettoyage de leurs ouvrages

L'entrepreneur devra prendre les précautions nécessaires pour le stockage des hydrocarbures, du groupe électrogène et des produits chimiques utilisés sur le chantier : ceux-ci seront entreposés sur une bâche plastique étanche

Des matériaux absorbants seront présents sur le site pendant toute la durée du chantier pour pallier à tout déversement accidentel. En cas de déversement accidentel, les services de l'ARS et de la police de l'eau seront avertis immédiatement

Dans le cas où la foration s'avérerait infructueuse, le forage sera rebouché dans les règles de l'art.

En guise de mesures compensatoires, le forage F1 sera rebouché dans les règles de l'art.

Le nouveau forage sera protégé, à l'issu des travaux par un capot étanche : bride – contre-bride avec au moins un boulon soudé, pour éviter l'entrée d'eaux superficielles et toute autre tentative d'ouverture malveillante

Les eaux brutes du forage seront analysées (analyse complète de type européenne, y compris radioactivité).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet n'ayant pas l'utilité d'une évaluation environnementale :

=> projet constituant une sécurisation d'un ouvrage existant sans prélèvement supplémentaire par rapport à l'existant

=> projet ayant pour objet la sécurisation de l'alimentation en eau potable

=> aucune incidence sur le milieu naturel : ouvrage projeté sur emprise d'un forage existant

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
NOTA : ANNEXES : DOSSIER DECLARATION JOINT EN ANNEXE ET SA NOTE COMPLEMENTAIRE qui comprend l'ensemble des éléments sollicités ci-dessus

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MOREE

le, 02 août 2017

Signature

Le Président
A. BOURGEOIS



